



Département du Val d'Oise

CCAS DE LA FRETTE SUR SEINE

BUDGET PRIMITIF

EXERCICE 2023



BUDGET PRIMITIF 2023

SOMMAIRE

Note de présentation	3
1) Présentation générale du budget.....	3
2) Présentation de la section de fonctionnement	4
A – Dépenses de fonctionnement.....	4
B – Recettes de fonctionnement.....	5
3) Etat du personnel	6
4) Annexes – Editions budgétaires	7
➤ Présentation générale du budget – vue d'ensemble	
➤ Présentation générale section de fonctionnement – Chapitres	
➤ Section de fonctionnement – Détail des dépenses	
➤ Section de fonctionnement – Détail des recettes	

1) PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le Budget Primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel du CCAS. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les grands principes budgétaires : sincérité, annualité, universalité, unité, spécialité, équilibre.

Le budget primitif s'équilibre en section de fonctionnement de la manière suivante :

- Section de fonctionnement : 102 050 € (il était de 99 285,22 € pour 2022)

Le Budget Primitif 2023 intègre la reprise des résultats du compte administratif 2022.

La reprise des résultats au budget primitif 2023 se présente comme suit :

- Résultat de fonctionnement (excédent) : 17 898,51 €

Il convient d'affecter l'excédent de fonctionnement de 17 898,51 € au chapitre 002, en recette.

2) PRESENTATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre à 102 050 € en 2023, contre 99 285,22 € au BP 2022.

A. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 102 050 € en 2023.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
CHAP	NATURE BUDGETAIRE	BP 2022	REALISE 2022	BUDGET PRIMITIF 2023
011	Charges à caractère général	93 015,22	83 349,90	94 950
012	Charges de personnel	270,00	0	600
65	Autres charges de gestion courante	6 000,00	200,00	6 500
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		99 285,22	83 549,90	102 050

Les dépenses de fonctionnement évoluent comme suit :

➤ Chapitre 011 : charges à caractère général

Les charges à caractère général, s'élèvent à 94 950 € (+ 1 934,78 €), elles étaient de 93 015,22 € au BP 2022. Cette année, les dépenses prévues augmentent légèrement par rapport au budget précédent (fournitures de petit équipement, prime d'assurance, documentation, concours divers).

Un voyage devrait être organisé à l'automne. Les manifestations habituelles, tels que : la galette, les sorties, organisées, le tournoi de pétanque, le banquet des seniors, ainsi que la collecte alimentaire seront proposées cette année.

De plus, il est prévu d'organiser des activités au printemps en faveur des seniors pour animer la résidence intergénérationnelle.

A noter que la prévision des remboursements des charges de personnel à la commune sur salaire s'élève à 35 000 € en 2023.

➤ Chapitre 012 : charges de personnel

La responsable administrative du CCAS est rattachée au personnel de la commune, il n'y a donc pas de dépenses liées aux charges de personnel à prévoir.

De ce fait, une seule prévision reste à budgéter :

- la cotisation URSSAF pour les membres bénévoles du CCAS. A noter, le CCAS doit régler les cotisations pour l'année en cours et régulariser l'année précédente. Cette année donc, le montant des cotisations à prévoir s'élève à 600 €.

➤ **Chapitre 65 : autres charges de gestion courante**

095-269500591-20230405-D-2023-08-DE
Date de télétransmission : 13/04/2023
Date de réception prévisionnelle : 13/04/2023

La prévision sur ce chapitre augmente de 500 €, soit une inscription budgétaire de 6 500 €. Il faut souligner que le montant prévisionnel reste malgré tout limité car la consommation des crédits a, de nouveau, été très largement inférieure au prévisionnel en 2022 ; les demandes d'aides variant énormément d'une année à l'autre. Il paraît important de préciser que d'autres dispositifs d'aides sont utilisés par le CCAS afin de limiter l'impact sur le budget.

B. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement (hors affectation du résultat) s'élèvent à 84 151,49 €.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
CHAP	NATURE BUDGETAIRE	BP 2022	REALISE 2022	BUDGET PRIMITIF 2023
70	Produits des services	36 880,00	39 949,00	39 000,00
74	Dotations subventions et participations	48 028,81	47 000,00	45 000,00
75	Produits de gestion courante	0,00	123,00	151,49
Total recettes réelles de fonctionnement		84 908,81	87 072,00	84 151,49
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent exercice précédent)	14 376,41	14 376,41	17 898,51
TOTAL RECETTES SECTION DE FONCTIONNEMENT		99 285,22	101 448,41	102 050,00

Les recettes de fonctionnement évoluent comme suit :

- Chapitre 70 : les produits des services et des ventes diverses sont inscrits à hauteur de 39 000 €. Il s'agit des recettes émanant des sorties journalières, du voyage, des ateliers et des animations organisés par le CCAS. La part prise en charge par le CCAS est modifiable et varie en fonction des prix demandés par les prestataires : l'objectif est que les différentes activités ne soient pas trop coûteuses et qu'elles restent attractives. En 2023, un voyage en Crète devrait être organisé.
- Chapitre 74 : afin d'équilibrer le budget, la commune versera une subvention au budget du CCAS de 43 000 € en 2023 contre 47 000 € en 2022. Ce budget permettra au CCAS de proposer de nouvelles prestations ou manifestations. S'y ajoutent les recettes émanant du Conseil départemental du Val d'Oise en contrepartie des contrats de première orientation ou d'engagement réciproque signés au niveau du RSA et pour chaque dossier d'obligation alimentaire constitué par le CCAS.
- Chapitre 75 : il s'agit essentiellement des dons. Ceux-ci fluctuent chaque année et sont difficilement prévisibles. L'inscription budgétaire s'élève à 151,49 €.
- Chapitre 002 : hausse du résultat de l'exercice précédent. Ce dernier s'élève à 17 898,51 € contre 14 376,41 € en 2021 (cf. Compte Administratif 2022).

3) ETAT DU PERSONNEL

Accusé de réception en préfecture
 N° 269500591-20230405-D-2023-08-DE
 Date de télétransmission : 13/04/2023
 Date de réception préfecture : 13/04/2023

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS (TITULAIRES)	dont TNC
SECTEUR ADMINISTRATIF				
Rédacteur principal de 1ère classe	B	1	0	
Rédacteur	B	1	0	
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1	0	
TOTAL GENERAL		3	0	0

	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	DONT TNC
POUR MEMOIRE SITUATION AU 1.1.2022	3	0	0

Accusé de réception en préfecture
095-269500591-20230405-D-2023-08-DE
Date de télétransmission : 13/04/2023
Date de réception préfecture : 13/04/2023

BUDGET PRIMITIF 2023

ANNEXES

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		99 285,22	0,00	0,00	102 050,00	102 050,00	0,00	102 050,00	102 050,00
011	Charges à caractère général (3)	93 015,22	0,00	0,00	94 950,00	94 950,00	0,00	94 950,00	94 950,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	270,00	0,00		600,00	600,00		600,00	600,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	6 000,00	0,00	0,00	6 500,00	6 500,00	0,00	6 500,00	6 500,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		99 285,22	0,00	0,00	102 050,00	102 050,00	0,00	102 050,00	102 050,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		99 285,22	0,00	0,00	102 050,00	102 050,00	0,00	102 050,00	102 050,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)

0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées

102 050,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		84 908,81	0,00	84 151,49	84 151,49	84 151,49
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	36 880,00	0,00	39 000,00	39 000,00	39 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	48 028,81	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	151,49	151,49	151,49
Total des recettes de gestion des services		84 908,81	0,00	84 151,49	84 151,49	84 151,49
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		84 908,81	0,00	84 151,49	84 151,49	84 151,49
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
R002 Résultat reporté ou anticipé (7)						17 898,51
Total des recettes de fonctionnement cumulées						102 050,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		99 285,22	0,00	0,00	102 050,00	102 050,00	0,00	102 050,00	102 050,00
011	Charges à caractère général (4)	93 015,22	0,00	0,00	94 950,00	94 950,00	0,00	94 950,00	94 950,00
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
60623	Alimentation	500,00	0,00		700,00	700,00	0,00	700,00	700,00
60632	Fournitures de petit équipement	250,00	0,00		400,00	400,00	0,00	400,00	400,00
611	Contrats de prestations de services	41 740,22	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
6168	Autres primes d'assurance	305,00	0,00		350,00	350,00	0,00	350,00	350,00
6182	Documentation générale et technique	320,00	0,00		350,00	350,00	0,00	350,00	350,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6188	Autres frais divers	200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	12 050,00	0,00		10 350,00	10 350,00	0,00	10 350,00	10 350,00
6245	Transports de personnes extérieures	850,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	300,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	36 500,00	0,00		35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	270,00	0,00		600,00	600,00		600,00	600,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	270,00	0,00		600,00	600,00		600,00	600,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	6 000,00	0,00	0,00	6 500,00	6 500,00	0,00	6 500,00	6 500,00
65133	Secours d'urgence	1 000,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
65134	Aides	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		99 285,22	0,00	0,00	102 050,00	102 050,00	0,00	102 050,00	102 050,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

La Frette-sur-Seine - CCAS de La Frette sur Seine - BP - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		99 285,22	0,00	0,00	102 050,00	102 050,00	0,00	102 050,00	102 050,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
 (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
 (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
 (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
 (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
 (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
 (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
 (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
 (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
 (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Annulation de l'acceptation en préfecture
 095-21-00-00-191-20230405-D-2023-08-DE
 Date de transmission : 13/04/2023
 Date de radiation préfecture : 13/04/2023

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		84 908,81	0,00	84 151,49	84 151,49	84 151,49
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	36 880,00	0,00	39 000,00	39 000,00	39 000,00
7066	Redevances services à caractère social	36 880,00	0,00	39 000,00	39 000,00	39 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	48 028,81	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
7473	Participation départements	1 028,81	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
74748	Participation autres communes	47 000,00	0,00	43 000,00	43 000,00	43 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	151,49	151,49	151,49
75888	Autres	0,00	0,00	151,49	151,49	151,49
Total des recettes de gestion des services		84 908,81	0,00	84 151,49	84 151,49	84 151,49
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		84 908,81	0,00	84 151,49	84 151,49	84 151,49
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

13/13

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00